

Certificat



L'ECOLE DES VINS DE BOURGOGNE est certifié pour son action de :

L. 6313-1-1 Actions de formation

situé à :

6 RUE DU 16EME CHASSEURS
21200 BEAUNE

PRONÉO CERTIFICATION a évalué l'activité de l'organisme L'ECOLE DES VINS DE BOURGOGNE (Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 26210204421) et atteste de sa conformité :

- au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences des décrets : no 2019-565 du 6 juin 2019 (articles 1 et 3) et no 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle (article 1)
- à l'arrêté 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail.
 - Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance
 - à la procédure de certification PRO 003 06 de PRONÉO Certification
- au guide de lecture du Référentiel National Qualité publié sur le site du Ministère du Travail

Ce certificat est valable* du 13/06/2021 au 12/06/2024

Certificat n° F0462 (*sous réserve d'une surveillance entre le 14ème et 22ème mois du cycle de 3 ans)

Le 13/06/2021
Président de PRONEO CERTIFICATION
Yves PARIOT

